



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 21

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. HAWRANIK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 200 — *Loi visant à prévenir les activités des organisations criminelles (modification de lois concernant certaines administrations locales)/The Criminal Organizations Deterrence Act (Local Government Acts Amended)*.

Le débat se poursuit.

MM. DEWAR, DYCK, MARTINDALE et MALOWAY ainsi que M^{me} BRICK interviennent. Sur la motion de M. SCHELLENBERG, le débat est ajourné.

M. HAWRANIK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 201 — *Loi sur la protection des contribuables concernant l'accès à la représentation juridique (modification de la Loi sur la Société d'aide juridique du Manitoba)/The Taxpayer Protection Legal Representation Act (Legal Aid Services Society of Manitoba Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. HAWRANIK intervient. Sur la motion de M. DEWAR, le débat est ajourné.

M^{me} MITCHELSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 206 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} MITCHELSON et, avec le consentement de l'Assemblée, MM. CUMMINGS, TWEED et DERKACH interviennent.

Avec le consentement de l'Assemblée, M. LOEWEN exerce son droit de parole jusqu'à midi. Il conserve, pour la reprise du débat, le droit de parole pour lui-même et, avec le consentement de l'Assemblée, pour M^{me} BRICK.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation de pétitions :

M. MURRAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (D. Browning, R. Coutts, T. Coutts et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (T. Falk, M. Smith, C. Penner et autres)

M. CUMMINGS — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (R. Zvonik, P.S. Love, E. Carmichael et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (S.M. Francis, C. Laberge, B. Verry et autres)

M. DERKACH — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (M. Niblock, D. Dangerfield, J. Dangerfield et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (B. Lacroix, C. Martens, A. Wilson et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (C. Benoit, F. Benoit, K. Miller et autres)

M. HAWRANIK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (R. Dhalla, G. Peters, H. Peters et autres)

M. LOEWEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (M. Friesen, F. Hemming, B. Cromb et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (D. Poulin, J. Chester, W. Vis et autres)

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (M. Saper, R. Smith, E. Clune et autres)

M. PENNER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (T. Niblock, B. Birchard, M.S. Vodrey et autres)

M. ROCAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (B. Drader, J. Cordingley, W. Sawatzky et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (L. Langtry, D. Klassen, B. Kelcey et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (G. Coopland, R. Bachinsky, C. Watson et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (D. Brown, B. Wishnowsky, P. Gagnon et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (N. Magnaye, D. Singh et G. Brar)

Le président dépose le rapport du vérificateur général intitulé *Attributes of Managing and Reporting Results: A Survey of Senior Management*, daté du mois de mars 2004.

(Document parlementaire n° 32)

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 43) — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels (santé spirituelle)/The Personal Health Information Amendment Act (Spiritual Health)*;

(M. le ministre CHOMIAK)

(N° 44) — *Loi modifiant la Loi sur les collèges/The Colleges Amendment Act*.

(M^{me} la ministre MCGIFFORD)

Après la période des questions orales, M. DERKACH invoque le *Règlement* et fait valoir qu'au cours de cette période le ministre de la Gestion des ressources hydriques, la ministre du Travail et de l'Immigration et le premier ministre ont, par leurs réponses, volontairement induit l'Assemblée en erreur.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} IRVIN-ROSS, M. LOEWEN, M^{mes} BRICK et TAILLIEU ainsi que M. CALDWELL font des déclarations de député.

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, M. TWEED formule des griefs.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (conseillers des demandeurs)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Claimant Advisers)*.

Le débat se poursuit.

M^{me} BRICK et M. MALOWAY interviennent. L'Assemblée accorde à M. TWEED le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* ALLAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 9 — *Loi sur le Conseil de l'immigration du Manitoba/The Manitoba Immigration Council Act*.

Le débat se poursuit.

MM. JHA et MALOWAY interviennent. L'Assemblée accorde à M. SCHULER le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (protection des biens de l'État)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Protection of Crown Assets)*.

Le débat se poursuit.

M^{me} BRICK, MM. JHA et CUMMINGS, M^{me} OSWALD ainsi que M. MALOWAY interviennent. L'Assemblée accorde à M. HAWRANIK le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 41 — *Loi sur les profits découlant de la notoriété en matière criminelle/The Profits of Criminal Notoriety Act*.

Le débat se poursuit.

MM. PENNER, GOERTZEN et LOEWEN interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke